

Droit(s) et territoire(s)

Regards croisés des sciences juridiques et territoriales

8&9 décembre 2022

© Stéphane GHIOTTI, étang de l'Or (Hérault, Occitanie)

Centre des colloques, salle 100, campus Condorcet – pl. du Front populaire, Aubervilliers

sur inscription gratuite mais obligatoire cistdroit.sciencesconf.org

jeudi 8 décembre 2022

- 9h30 Café d'accueil
- 10h00 Mot d'accueil de la direction du CIST
- 10h10 **Présentation des objectifs des journées**
Sylvia BRUNET & Fabrizio MACCAGLIA
- 10h30 **Session 1. Sources et objets de la recherche géolégale**
animation : Sylvia BRUNET
 - Alice NIKOLLI, Adrien BAYSSE-LAINÉ, Camille GIRAULT – Construire des corpus d'arrêtés préfectoraux à l'échelle nationale et les analyser en géographes : enjeux méthodologiques et (inter)disciplinaires
 - Marie FOURNIER, Elisabeth BOTREL – Quel rôle et quelle place pour les associations syndicales de propriétaires dans la gestion des espaces littoraux et estuariens français ? Un regard depuis les acteurs privés de l'action territoriale
 - Philippe TANCHOUX – « Marque territoriale » : l'adéquation ambiguë de la marque au territoire
 - Cécile REGOURD – Les caractéristiques géographiques comme nouveau paradigme du droit des collectivités territoriale
- 12h30 Déjeuner au foyer du centre des colloques
- 14h00 **Session 2. Qualifications juridiques de l'espace et construction d'ordres locaux**
animation : Mathieu GIGOT
 - Florian LAUSSUCQ, Mathilde VIGNAU – Définir le zonage territorial : une approche géo-juridique. Étude du cas des zones détendues
 - Antoine GOSNET – La coercivité des documents d'urbanisme en contexte métropolitain. Recompositions institutionnelles des modes d'administration et de production du logement au sein des quartiers de gare du Grand Paris Express
 - Brigitte NOUGARÈDES, Romain MELOT, Béatrice MÉSINI, Coline PERRIN – Construire sur les terres agricoles : ordres juridiques localisés et nouveaux enjeux alimentaires
 - Julie DECONCHAT – Les communs saisis par le droit et les sciences du territoire : le cas des sections de commune
 - Audrey SÉRANOUR, Teva MEYER – Un risque (in)territorialisable ? Une approche géo-légale du zonage risque autour des centrales nucléaires au Royaume-Uni
- 18h00 Fin de la 1^{re} journée

vendredi 9 décembre 2022

- 9h00 **Session 3. Conflits d'usage et formes de régulation**
animation : Patrice MELÉ
 - Oriane SULPICE, Lionel LASLAZ – Spatialiser le droit, judiciariser l'espace : regards croisés juriste / géographie sur les conflits environnementaux en montagne
 - Marie FORGET, Vincent BOS, Chloé NICOLAS-ARTERO – Stratégies et tactiques géolégales de l'extraction. Le cas du lithium dans le désert d'Atacama, Chili
 - Solène REY-COQUAIS – Le cloisonnement minier au prisme du droit environnemental. Nouvelles régulations des activités extractives et reconfigurations territoriales en Amérique andine
- 11h15 **Session 4. L'action publique environnementale à l'épreuve du droit**
animation : Stéphane GHIOTTI
 - Claire COURTECUISSÉ, Nicolas KADA – Droit et climat : la mobilisation citoyenne au cœur de la territorialisation
 - Emilie LAURENT – Les fonctions et les usages du droit dans les dynamiques territoriales : le cas de la prévention des déchets ménagers
 - Justine BELLEIL – La restauration écologique des cours d'eau : un exemple de politique publique environnementale foncièrement négociée ?
 - Maylis DESROUSSEAUX, Marie FOURNIER – Comment le principe de solidarité écologique peut-il influencer les politiques d'adaptation au changement climatique ? Regards croisés entre droit et aménagement
- 13h30 Déjeuner au foyer du centre des colloques
- 14h30 **Table ronde interdisciplinaire**
animation : Julien ALDHUY
 - avec Nadia BELAIDI, Patrice MELÉ, Marie MELLAC et Michel VERPEAUX
- 16h30 Fin de la 2^{de} journée

Droit(s) et territoire(s)

Regards croisés des sciences juridiques et territoriales

8&9 décembre 2022

© Stéphane GHIOTTI, étang de l'Or (Hérault, Occitanie)

Ces journées d'étude sont co-organisées par l'axe Actions & territorialisations (A&T) et le projet exploratoire Analyse des recompositions de l'action publique territoriale (ARAPT) en partenariat avec des équipes membres du CIST (Art-DEV, CITERES, CUREJ, Géographie-cités, IDEES, Lab'Urba).

Comité d'organisation

- Julien ALDHUY, maître de conférences en aménagement de l'espace-urbanisme, École d'urbanisme de Paris, Université Paris Est Créteil, UR Lab'Urba
- Sylvia BRUNET, maîtresse de conférences HDR en droit public, Université de Rouen Normandie, EA CUREJ
- Stéphane GHIOTTI, directeur de recherche en géographie, CNRS, Université Paul Valéry – Montpellier 3, UMR Art-DEV
- Mathieu GIGOT, maître de conférences en aménagement de l'espace-urbanisme Université Paris Cité, UMR Géographie-cités
- Fabrizio MACCAGLIA, maître de conférences en géographie, Université de Tours, CNRS, UMR CITERES
- Patrice MELÉ, professeur des universités, géographe, Université de Tours, CNRS, UMR CITERES, membre de l'IUF

Intervenant.es

- Adrien BAYSSE-LAINÉ, chargé de recherche en géographie, CNRS, UMR PACTE
- Nadia BELAÏDI, chargée de recherche HDR en droit international et comparé de l'environnement et anthropologie du droit, CNRS, UMR Éco-Anthropologie
- Justine BELLEIL, doctorante en aménagement de l'espace-urbanisme, ESGT du Mans, CNAM, EA GeF
- Vincent BOS, post-doctorant en géographie, Université Savoie Mont Blanc, UMR EDYTEM
- Élisabeth BOTREL, maîtresse de conférences en droit privé, ESGT du Mans, CNAM, EA GeF
- Claire COURTECUISSÉ, maîtresse de conférences HDR en histoire du droit, Université Grenoble Alpes, EA CRJ
- Julie DECONCHAT, doctorante en géographie, EHESS, CRBC
- Maylis DESROUSSEAUX, maîtresse de conférences en droit public, ESGT du Mans, CNAM, EA GeF
- Marie FOURNIER, maîtresse de conférences en aménagement de l'espace-urbanisme, ESGT du Mans, CNAM, EA GeF
- Marie FORGET, maîtresse de conférences en géographie, Université Savoie Mont Blanc, CNRS, UMR EDYTEM
- Camille GIRAULT, maîtresse de conférences en géographie, Université Savoie Mont Blanc, CNRS, UMR EDYTEM
- Antoine GOSNET, doctorant en géographie, EHESS, CNRS, UMR Géographie-Cités
- Nicolas KADA, professeur des universités, droit public, Université Grenoble Alpes, EA CRJ, GRALE – GIS, Université Paris I Panthéon Sorbonne
- Lionel LASLAZ, maître de conférences HDR en géographie et aménagement, Université Savoie Mont Blanc, CNRS, UMR EDYTEM
- Émilie LAURENT, doctorante en géographie, Université de Tours, CNRS, UMR CITERES
- Florian LAUSSUCQ, chargé d'enseignement et de recherche en droit, École supérieure des professions immobilières ESPI(2R)
- Marie MELLAC, maîtresse de conférences en géographie, Université Bordeaux Montaigne, CNRS, UMR Passages
- Romain MELOT, directeur de recherche en sociologie du droit, INRAE, CNRS, UMR SADAPT
- Béatrice MÉSINI, chargée de recherche en géographie, CNRS, UMR TELEMME
- Teva MEYER, maître de conférences en géographie et géopolitique, Université de Haute-Alsace, UR CRESAT
- Chloé NICOLAS-ARTERO, post-doctorante en géographie, Centro de Ciencia del Clima y la Resiliencia (CR)2, Chili
- Alice NIKOLLI, attachée temporaire d'enseignement et de recherche, géographe, Université de Pau et des Pays de l'Adour, CNRS, UMR TREE
- Brigitte NOUGARÈDES, ingénieure d'étude en sociologie, INRAE, CNRS, UMR Innovation
- Coline PERRIN, chargée de recherche en géographie, HDR, INRAE, UMR Innovation
- Cécile REGOURD, maîtresse de conférences en droit public, Université Grenoble Alpes, EA CRJ
- Solène REY-COQUAIS, doctorante en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CNRS, UMR PRODIG
- Audrey SÉRANDOUR, post-doctorante en géographie, Université de Haute-Alsace, UR CRESAT
- Oriane SULPICE, docteure en droit public, Université Grenoble Alpes, Sciences Po Grenoble, EA CERDAP
- Philippe TANCHOUX, maître de conférences HDR en histoire du droit, Université d'Orléans, EA CRJ Pothier
- Michel VERPEAUX, professeur émérite de droit public, président de l'Association française de droit des collectivités locales (AFDCL), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Mathilde VIGNAU, chargée d'enseignement et de recherche en géographie, École supérieure des professions immobilières, ESPI(2R)

Droit(s) et territoire(s)

Regards croisés des sciences juridiques et territoriales

8&9 décembre 2022

© Stéphane GIOTTI, étang de l'Or (Hérault, Occitanie)

Objectifs et positionnement

L'objectif des journées d'étude est de poursuivre le dialogue en langue française, déjà amorcé depuis une dizaine d'années, entre les sciences du territoire (la géographie ou l'aménagement-urbanisme notamment) et les sciences juridiques (droit interne comme droit international). L'enjeu disciplinaire est donc double. Il s'agit, d'une part, de contribuer à l'émergence d'une géographie du droit, dans la continuité de numéros de revues sur le sujet (« Pour une géographie du droit : un chantier urbain », *Géocarrefour*, 2013 ; « Géographie(s) et droit(s) », *Développement durable et territoires*, 2015 ; « Le droit : ses espaces et ses échelles », *Annales de géographie*, 2020...). D'autre part, il s'agit de tenter d'approfondir l'analyse autonome, relativement récente, de la spatialisation du droit. Si Y. Madiot invoque la territorialisation du droit dans un article dès 1995, c'est en effet plus récemment – surtout à compter des années 2010 –, que les travaux de juristes sur ce thème se sont multipliés, qu'il s'agisse de thèses de doctorat (sur la territorialité ou la territorialisation de différents espaces – l'Europe par exemple – et/ou de normes), de colloques (*Le droit constitutionnel et la géographie*, dir. S. Schott, CIERA et AFDC, Bordeaux, 2015 ; *Le droit international : entre espaces et territoires*, dir. L. Rapp, Institut francophone pour la justice et la démocratie, 2020 ; *Le piège territorial dans la pensée juridique*, Bordeaux, 2021...) ou de conférences (cycle du Conseil d'État, *Droit comparé et territorialité du droit*, La Documentation française, 2017...). On peut également mentionner, suite au colloque CIST2018, l'ouvrage *Prolifération des territoires et représentations territoriales de l'Union européenne* (dir. S. Brunet, L. Lebon & Y. Richard, PURH) paru en 2019.

Au-delà des objectifs propres à chaque champ disciplinaire conduisant pour les sciences territoriales à complexifier leur regard sur le droit et pour les sciences juridiques à mieux appréhender les dynamiques spatiales et territoriales, il est possible d'identifier des enjeux communs qui marquent l'actualité de ces interrogations :

- L'analyse des effets des processus de mondialisation, de globalisation, d'extra-territorialité voire d'a-territorialisation, conduisant à l'internationalisation du droit et à la reconnaissance que le territoire national n'est pas / plus le seul espace normatif ;
- L'actualité des débats dans les sciences sociales et les sciences du droit sur le pluralisme juridique dans les différentes acceptions du terme – de l'interlégalité de B. de Sousa Santos au pluralisme ordonné de M. Delmas Marty ;
- La montée en puissance des processus de judiciarisation conduisant à une multiplication des contentieux, en particulier dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement et du patrimoine ; et les nouveaux usages du contentieux stratégique dans le domaine des transitions écologiques ;
- La montée en puissance du droit souple / mou (*soft law* : plans, schémas, chartes, pactes, accords territorialisés...), des modes alternatifs de règlement des litiges (arbitrage, conciliation, médiation...) et des processus de négociation et de transaction ;
- La difficulté pour les sciences du territoire et pour les sciences juridiques à conceptualiser et à réguler les impacts de nouvelles technologies de l'information et de la communication, et des activités économiques induites ;
- Les nouveaux usages des zonages et l'adaptation des règles à certains territoires dans le cadre de procédures d'exceptions justifiées par des crises ou des situations d'urgence (politiques, sociales, sanitaires, environnementales...);
- L'émergence de questionnements et de débats sur la personnalité juridique des non-humains, les droits de la nature et des communs, qui posent la question des régimes juridiques applicables à ces objets, sujets ou espaces.

Que les enjeux soient ou non communs aux différentes disciplines, il sera également intéressant, lors de ces journées, d'ouvrir une ligne de discussion à visée plutôt épistémologique. Il s'agira d'interroger la manière dont l'interface disciplinaire se construit en France autour de la question du droit et de l'espace à l'initiative des sciences juridiques et/ou des sciences territoriales. Qu'est-ce qui motive les juristes à s'intéresser à l'espace, et qu'est-ce qui motive les géographes à s'intéresser au droit ? Comment chaque discipline se saisit-elle de l'objet de l'autre en quelque sorte, et selon quelles perspectives ? C'est sur la base de ces questions que cette ligne de discussion pourra être ouverte dans le but d'interroger, au-delà de nos objets d'étude, de nos centres d'intérêt et de nos expériences de recherche respectifs, ce qui fait exister ce collectif constitué autour d'un intérêt partagé pour les rapports au(x) droit(s) et au(x) territoire(s).

Les communications proposées pourront donc s'intéresser aux différentes notions utilisées par les juristes et/ou les géographes, ainsi qu'aux phénomènes divers, d'une part de qualification juridique des espaces – saisis par le droit car objets de réglementations / régulations et de contentieux –, et d'autre part de territorialisation du droit – saisi par le territoire, qui devient, dans certains cas, producteur de normes. Il en découle une prolifération des espaces d'action et de régulation (*hard et soft spaces*), à tous les échelons (local, régional, national, trans-national, macro-régional, inter-national et supra-national), avec une mise à mal du binôme classique État-territoire au profit d'autres acteurs, d'autres espaces voire d'autres normativités (*soft law*). Enfin, les communications proposées pourront analyser les différentes modalités de mise en œuvre du droit dans les territoires (planification territoriale, négociations et stratégies territoriales...).